

ANCILOTTI Henri
BASSERY Célia
LEYMONIE Pauline
VRIGNAUD Isabelle



Sujet : Repérage de critères univoques d'identification des documents Limousins dans Gallica.

Objectifs : Définir un périmètre sémantique « Limousin ». Identifier dans le moteur de recherche de Gallica une stratégie d'identification de ces fonds. Proposer une présentation de ces fonds identifiés dans le site régional MADUViL. Identifier les fonds « Limousin » en Limousin et établir une liste commentée précisant les critères de définition propre à chacun de ces fonds. Proposer une présentation complémentaire dans MADUViL.

REMERCIEMENTS :

Tout d'abord nous tenons à remercier, Mme Cartigny (Conseiller livre et lecture à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin), M. Rouziès (Conservateur du pôle Limousin et Patrimoine de la Bfm de Limoges) ainsi que M. Allard (bibliothécaire à la Bfm de Limoges) et Laure Theaudin (responsable de la numérisation à la Bfm) pour l'aide et les conseils qu'ils nous ont apportés lors des différents suivis et rendez-vous.

Nous remercions également la BnF (Bibliothèque nationale de France) de nous avoir accueillis lors de leur conférence du 20 janvier 2011 à la faculté de Droit de Limoges, notamment Christiane Pollin (chargée de mission pour la coopération régionale) ainsi que dans leur bureau sur le site François-Mitterrand (à Paris) où nous avons rencontré Arnaud Dhermy (coordinateur scientifique du projet Gallica), Julien Gueslin et Guillaume Godet (département de la coopération service pôle associés).

Enfin nous remercions Laurent Léger (webmaster au SCD de Limoges) pour son aide quant à l'élaboration de la maquette de la bibliothèque numérique, ainsi que M. Texier (président de la Société archéologique et Historique du Limousin) pour les informations qu'ils nous ont fournies et le temps qu'ils nous ont accordé.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements :	2
Introduction.....	4
I. Historique d'une politique de conservation :	5
A. Qu'est-ce que Gallica ?	6
1.Présentation.....	6
2.Historique et évolution.....	7
B. Qu'est-ce que le PAPE ?.....	9
1.Historique et évolution.....	9
2.Où en est la numérisation ?.....	10
II. D'un fonds régional au fonds Limousin :	11
A. Définitions :	12
1.Qu'est ce qu'un fonds régional ?.....	12
2.Les contours d'un fonds Limousin :	14
B. État des lieux en Limousin :	15
1.Les fonds disponibles en Limousin :	15
2.Les fonds Limousin d'ailleurs :	17
III. Mise en application :	19
A. Critères de recherche :	20
B. Vers une bibliothèque numérique Limousine:.....	22
Conclusion.....	26
Sources	27
Annexes.....	28

INTRODUCTION

La politique de coopération avec les bibliothèques de régions est inscrite dans le décret de 1994 portant création de la BnF (Bibliothèque nationale de France). Elle a été confirmée par la convention de 2003 qui liait la BnF et le ministère de la Culture et de la Communication puis renforcée encore dans un contrat de performance en 2008-2011. C'est dans le cadre de cette volonté de mise en réseau et de partenariat que sont nés les pôles associés, qu'ils le soient au dépôt légal ou à la politique documentaire.

La BnF, s'appuyant sur cette volonté de coopération régionale et sur la politique de numérisation mise en place par les collectivités territoriales et les universités dans le cadre du PAPE (Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit) œuvre pour la valorisation des collections en région. Cette action a permis le financement d'acquisitions au sein de pôles d'excellence thématiques, le signalement, la numérisation partagée ou concertée et la valorisation de collections spécifiques.

Selon le principe du « mieux conserver pour mieux mettre en lumière », elle souhaite maintenant promouvoir ces fonds à travers des portails régionaux. Ainsi notre sujet consiste-il en l'établissement d'une liste des fonds « Limousin » issue de Gallica et en leur présentation dans MADUViL (Mutualisation d'Accès Documentaire Université Ville de Limoges) le portail régional existant sur la région.

Aujourd'hui, MADUViL permet aux utilisateurs d'effectuer une seule et unique recherche sur les catalogues d'un grand nombre de bibliothèques du Limousin, tant municipales qu'universitaires, leur évitant ainsi la multiplicité des requêtes pour une même demande. Demain, la bibliothèque numérique pourra être accessible au travers du portail MADUViL ou exister par elle-même, le but étant de valoriser les documents numériques auprès du plus grand nombre. Pour y parvenir, nous devons donc identifier les documents constitutifs d'un fonds spécifique limousin se trouvant dans Gallica et repérer d'autres ressources numérisées afin d'alimenter cette bibliothèque régionale. Notre problématique est donc de définir un périmètre sémantique, c'est-à-dire d'établir une liste des mots-clés caractéristiques du Limousin, lesquels permettront d'identifier dans Gallica les documents susceptibles de constituer un fonds « Limousin » présenté ensuite dans le futur portail régional.

Notre réflexion s'articule donc autour de trois grands axes. Tout d'abord il s'agit de présenter Gallica et d'expliquer les raisons des besoins de signalement des fonds afin d'établir l'historique d'une politique de conservation et de valorisation des collections. Ensuite nous définirons ce qu'est un fonds régional en général et un fonds Limousin en particulier, avant de dresser un état des lieux des fonds Limousins disponibles en région mais aussi ailleurs. Enfin, dans un troisième temps, nous présenterons la mise en application de notre projet à travers les mots-clés retenus et une sélection de documents (sous forme d'URL) ainsi que des suggestions d'utilisation du nouveau portail régional.

I. HISTORIQUE D'UNE POLITIQUE DE CONSERVATION

:

En 1997, la BnF, au travers de **Gallica**, a entrepris un vaste programme de numérisation des documents dont elle avait la charge. Cette politique, élargie aux régions avec le **PAPE**, outre le bénéfice d'une conservation pérenne, autorise maintenant un accès toujours plus large aux richesses du patrimoine.

A. QU'EST-CE QUE GALLICA ?

Tout d'abord, une présentation rapide de la bibliothèque numérique française de référence s'impose, dans ses principes de fonctionnement et ses projets d'évolution.

1. PRÉSENTATION

Gallica est la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France. Il s'agit de l'une des plus importantes bibliothèques numériques accessibles gratuitement sur Internet.

Une **bibliothèque numérique**, dite aussi électronique ou en ligne, correspond à un ensemble de documents écrits et d'images numérisés dans un but de conservation et de communication. Le projet essentiel de Gallica est de rendre son fonds accessible à distance, via Internet.

Les documents après numérisation sont consultables sous deux formes : le mode image et le mode texte. L'intérêt du mode image est de permettre la consultation virtuelle du document original. Le mode texte, quant à lui, obtenu par le procédé d'océrisation (OCR = *Optical Character Recognition*), ou reconnaissance optique de caractères, autorise les recherches dans l'intégralité du texte et offre l'avantage de réduire le volume du fichier numérique. Il implique toutefois une étape supplémentaire dans le processus de numérisation.

prise de vue

océrisation

Document original > Document en mode image > Document en mode texte

Un double système de recherche depuis la page d'accueil de Gallica permet d'effectuer une recherche soit par mot, soit par thème (généralités, économie et société, religion, littérature, sciences, histoire et géographie, philosophie et psychologie, langues, arts et loisirs, techniques). Un espace personnel permet d'enregistrer les références des documents ou des pages qui auront retenu l'attention de l'internaute afin de les retrouver sans avoir à renouveler une recherche.

Gallica propose un accès à plus de 1 300 000 documents dont : 267 000 livres, près de 700 000 périodiques, revues et journaux, 250 000 images fixes, 10 210 manuscrits, 17 231 cartes et plans, 3 886 partitions et 1 511 documents sonores à un rythme de 1 500 nouveaux documents numérisés par jour (chiffres de février 2011). À chaque document est associé un identifiant numérique ARK, c'est-à-dire une URL permettant d'identifier une ressource de façon pérenne.

Le fonds Gallica a été constitué dans un but **patrimonial et encyclopédique**. Il offre un accès à tous types de supports : imprimés (monographies, périodiques et presse) en mode image et en mode texte, manuscrits, documents sonores, documents iconographiques, cartes et plans. Gallica privilégie la **culture francophone** et témoigne du patrimoine écrit français et de son rayonnement en Europe et dans le monde.

La constitution du fonds Gallica repose sur sa [charte documentaire](#)¹ (1997-2007) et des partenariats du réseau de ses pôles associés.

D'après l'enquête « [Bib'usages](#) »² de 2003 sur l'usage des bibliothèques électroniques en ligne, la demande du public correspond à un désir d'accéder à des documents difficiles à se procurer ou épuisés, textes intégraux, corpus importants composés d'images. Elle touche majoritairement des chercheurs, professionnels ou amateurs.

Gallica s'oriente à présent vers une collaboration avec des partenaires publics (bibliothèques, centres de recherches...) : il s'agit de rapprocher virtuellement des ensembles physiques séparés afin de disposer d'un fonds commun cohérent, des collections complémentaires et non redondantes, par des liens avec des collections déjà numérisées de partenaires extérieurs spécialisés. Ce signalement des collections via le moissonnage OAI-PMH³ permet en outre d'en multiplier les accès. La BnF prend également en charge la numérisation de certaines collections de bibliothèques partenaires sur ses chaînes de numérisation.

Gallica en bref, c'est :

- Une bibliothèque numérique à vocation encyclopédique à partir de collections existantes offrant aux internautes un ensemble de documents rares, originaux, épuisés ou peu accessibles.
- Un instrument de diffusion scientifique.
- Un ensemble articulé autour de thèmes définis, de corpus.
- Une collection majoritairement francophone.
- Une collection libre de droit, imprimable et téléchargeable pour des usages strictement privés ou dont les droits ont été négociés avec les ayant-droits.
- Une bibliothèque en réseau avec d'autres bibliothèques afin d'identifier les projets de numérisation en amont, pour dans le cadre de cette numérisation partagée œuvrer au regroupement virtuel de corpus complémentaires.

En outre, Gallica s'inscrit dans un cadre européen, la **BnF** jouant le rôle d'agrégateur français pour la bibliothèque numérique européenne **Europeana**.

2. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION

Gallica a été lancée en octobre 1997 avec un accès en mode image aux œuvres et des dossiers documentaires. En 2000 une nouvelle version voit le jour avec les livres et périodiques choisis titre par titre et une numérisation par grands ensembles pour les autres médias. Un grand programme de numérisation de la presse quotidienne nationale française est mis en place ainsi que des publications de sociétés savantes.

2005 marque le passage de la BnF à la « numérisation de masse » en réaction à l'initiative de Google et son Google books. À l'augmentation de la quantité de documents mis à disposition s'ajoute le développement du mode texte par reconnaissance optique de caractères.

1. http://www.BnF.fr/fr/professionnels/anx_pol_num/a.Charte_documentaire_de_Gallica_1997_2007.html

2. http://bibnum.BnF.fr/usages/bibusages_rapport.pdf

3. http://fr.wikipedia.org/wiki/Open_Archives_Initiative_Protocol_for_Metadata_Harvesting

En novembre 2007 est lancée Gallica 2, la troisième version de la bibliothèque numérique. La BnF passe alors un nouveau marché avec la société Safig qui prévoit la numérisation de 100 000 documents par an sur trois ans. Viennent alors s'ajouter aux livres entreposés, des images, des revues, des articles de presse, des documents sonores, des cartes et des plans. De nouvelles fonctions comme la recherche avancée, le zoom, la disposition d'un espace personnel enrichissent l'interface de consultation. En 2011, le contrat avec Safig arrivant à terme, un nouvel appel d'offre a été lancé pour continuer ce travail de longue haleine qu'est la numérisation du patrimoine. Le successeur de Safig devrait être choisi courant mai.

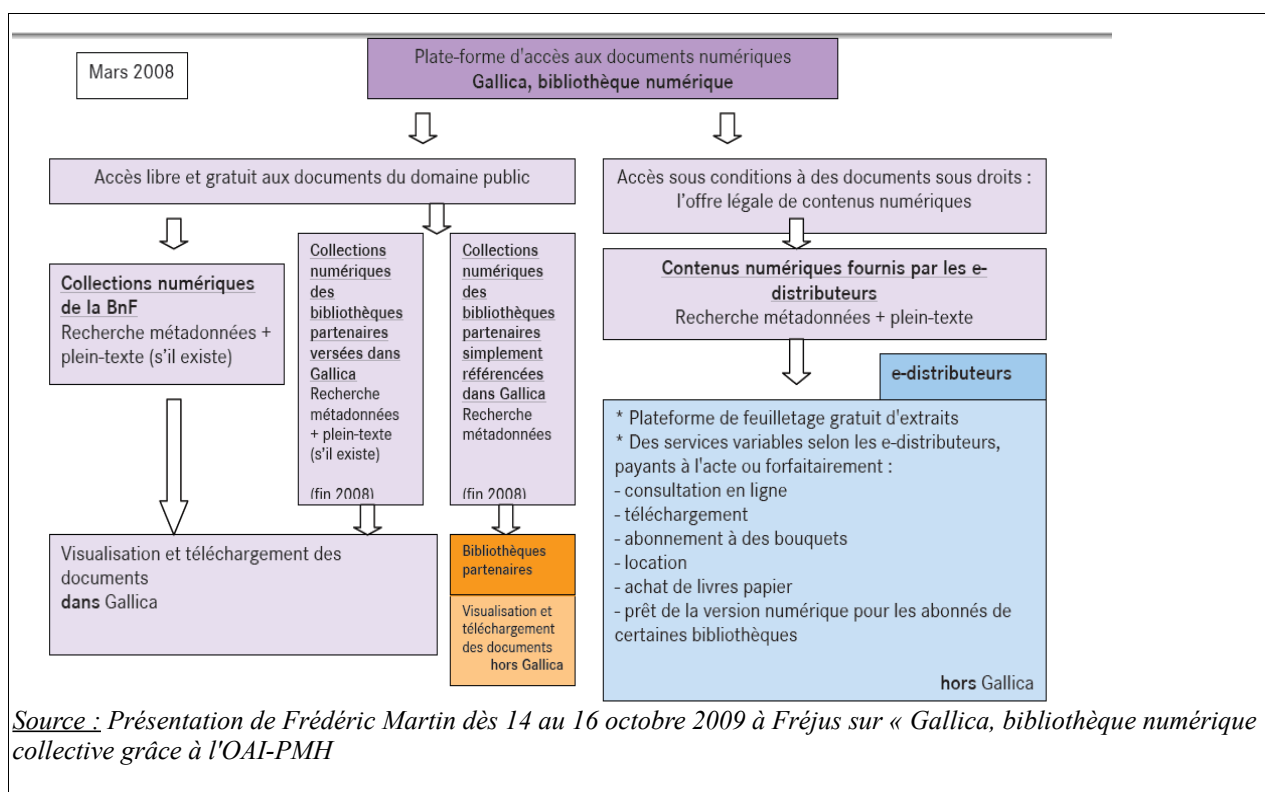
Gallica se lance à présent dans un projet d'offre numérique d'ouvrages issus de l'édition contemporaine en collaboration avec le Syndicat National de l'Édition, la Direction du Livre et de la Lecture et le Centre National du Livre, dans le respect du droit d'auteur.

Gallica donne accès à la fois aux documents libres et aux documents sous droits, les diffuseurs restant libres de décider des conditions de consultation du texte intégral. Gallica donne également accès à des bibliothèques virtuelles partenaires via le protocole OAI-PMH.

Le rapport de la commission Tessier, remis le 12 janvier 2010 prévoit que la bibliothèque numérique pourrait se détacher de la BnF.

Le 7 octobre 2010 la BnF et Microsoft signent un accord visant à améliorer la visibilité des contenus de Gallica sur le moteur de recherche Bing.

Gallica, poursuivant une démarche de valorisation et de visibilité de ses contenus se tourne maintenant vers les réseaux sociaux offrant aux internautes un fil Twitter, une page Facebook et Netvibes, un agrégateur de flux RSS, où apparaissent les derniers documents numérisés par disciplines, les billets du blogs, toute l'actualité liée à l'enrichissement de la bibliothèque numérique.



Si Gallica tend aujourd'hui à diversifier ses services aux usagers et à accroître de manière vertigineuse la quantité et la richesse de ses contenus, elle le doit pour beaucoup au réseau de pôles associés que la BnF a su constituer et à un outil irremplaçable, le PAPE.

B. QU'EST-CE QUE LE PAPE ?

Depuis sa création, le PAPE ne cesse de développer des ambitions dont on devine l'importance au travers des actions qu'il déploie en région, notamment dans le domaine de la numérisation.

1. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION

En 2004, le ministère de la Culture et de la Communication crée le PAPE dont les principaux objectifs sont :

- L'amélioration des conditions de conservation et de valorisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques, conservés dans les régions de France.
- La signalisation et la valorisation de ces fonds.

Afin de répondre à ses objectifs, le Ministère se devait de mieux connaître la situation des collections et les politiques menées par les collectivités territoriales, pour ensuite étudier comment l'action de l'État pourrait compléter efficacement les actions déjà initiées en local.

Tout d'abord, le plan commence par la réalisation d'une enquête nationale en 2005/2007. Ses principaux résultats, en ligne depuis janvier 2007 ([Synthèse nationale 2007⁴](#)), ont révélé l'importance des fonds non inventoriés ni catalogués (36 % en bibliothèque municipale) et un état physique des documents patrimoniaux plutôt préoccupant (près de 30 % des documents considérés en mauvais état par les bibliothécaires qui en ont la charge).

À partir de ces éléments, les DRAC ont développé des plans d'action régionaux, feuilles de route fixant des priorités pour chaque région (plan de numérisation concertée, de conservation partagée, opérations de formations, de rétro conversion, d'inventaire, expositions, etc.) et proposant une répartition des tâches entre les acteurs locaux (les bibliothèques, parfois les services d'archives, les musées...), régionaux (les DRAC, les agences de coopération, les centres de formation, l'université...) et nationaux (la Bibliothèque nationale de France).

Une quinzaine de régions sont dotées de tels dispositifs, aujourd'hui bien implantés. Les collectivités territoriales ont, dans leur grande majorité, bien accueilli le Plan d'action et programmé sur sa lancée des opérations de traitement, de conservation ou de valorisation de leur patrimoine s'inscrivant dans les démarches nationales et régionales et partiellement financées sur leurs propres ressources. Dans le cadre d'un projet, y compris de numérisation, le montant global des subventions est limité à 80% du montant total du budget.

Parmi de nombreux exemples, on citera, concernant plus précisément notre projet : la création puis le développement de bases bibliographiques ou de catalogues collectifs régionaux (catalogue MADUViL en Limousin, soutenu par la ville de Limoges et l'université...).

Puis, en 2009 on peut considérer que le succès le plus important du PAPE est d'avoir rencontré un large écho auprès des bibliothécaires et autres membres de la fonction et d'être devenu un dispositif dont se réclament beaucoup de programmes patrimoniaux, au nom d'objectifs partagés par les professionnels, les élus et l'administration.

Autre succès de taille, la multiplication des démarches concertées, régionales ou collectives

4 <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/index.htm>

(relance des plans de conservation partagée, plans concertés de numérisation – en Picardie, en Languedoc-Roussillon –, de catalogage ou de rétro conversion – Bretagne, Bourgogne, Île-de-France, etc. –, création et développement de bases bibliographiques ou de portails documentaires régionaux – Rhône-Alpes, Limousin).

2. OÙ EN EST LA NUMÉRISATION ?

La numérisation et l'accessibilité en ligne des contenus culturels sont essentiels à la valorisation du patrimoine. Elle contribue à la démocratisation de l'accès à la culture notamment en permettant la conservation de documents précieux (de par leur support, leur auteur, leur époque, leur histoire ou encore leur contenu) mais aussi en favorisant l'accès aux documents en ligne et la prise en compte des technologies de l'information et de la communication grâce à Internet. La numérisation s'inscrit ainsi parfaitement dans la logique du PAPE, elle y est même indispensable.

Concernant le Limousin, le projet Géoculture bénéficie du soutien du ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre de l'appel à projets en 2010 concernant les « services numériques culturels innovants ». Ce site, où le territoire est présenté à travers le regard d'artistes retrouve ainsi les objectifs du PAPE : mieux faire connaître les richesses culturelles de la région auprès de tous (l'accès est gratuit), et l'utilisation des technologies de l'information et la communication. Géoculture est un site web qui propose une carte interactive de la région en faisant découvrir aux visiteurs un ensemble d'œuvres (pas seulement écrites, on trouve aussi de l'art...) en lien, de par l'auteur ou le contenu de son œuvre, avec le Limousin.

En 2006, le niveau d'informatisation des bibliothèques publiques est de 83%. Cependant informatisation ne signifie pas un accès plus simple à la numérisation, c'est pourquoi de nombreuses bibliothèques n'ont pas comme priorité la numérisation de leurs fonds malgré l'accueil positif fait au PAPE. Il leur faut en effet mettre en ligne leur catalogue avant de s'attaquer à la numérisation de leur fonds. En effet, une campagne de numérisation suppose un effort financier important, de même qu'elle nécessite un fort investissement en temps de travail et du personnel spécialisé ; la numérisation est aussi difficile à mettre en place de par tous les accords qu'elle nécessite.

Les différents projets de numérisation ont pour objectif principal l'accessibilité du patrimoine, mais également, dans le cadre du ministère de la Culture, d'installer durablement une politique de conservation en plus de la divulgation des œuvres. D'après l'Observatoire du Patrimoine Écrit en région (OPER), les projets de numérisation, aboutis ou non, sont les suivants :

- En 2006, un appel à projets concernant la numérisation de 1500 illustrations originales (1928/1967) de la médiathèque du Père Castor.
- Tous les bulletins des sociétés savantes de la région Limousin, qui font partie du programme de la BnF, sont numérisés dans Gallica (jusqu'en 1939).
- Depuis 2009, Le Populaire est numérisé à la Bfm de Limoges (jusqu'à maintenant : des années 1939 à 1947)
- et bien d'autres encore...

On peut donc considérer le PAPE comme le précurseur des projets de numérisation aboutis ou en cours. Ses vocations de sauvegarde et de mise en valeur des collections nous conduisent à nous interroger sur la définition d'un fonds régional puis sur celle d'un fonds limousin.

II. D'UN FONDS RÉGIONAL AU FONDS LIMOUSIN :

Notre difficulté majeure dans ce dossier a été de définir ce qu'était un fonds régional en général et ce que nous allions retenir comme éléments pour la définition de notre fonds Limousin en particulier.

Ce ne sont pas les seules interrogations auxquelles nous avons été confrontés bien évidemment : devons-nous être exhaustifs dans notre sélection des documents recueillis sur Gallica ? Quels publics visions-nous au final ? Mais aussi que mettre dans un portail régional ? Quels types d'informations les publics aimeraient trouver sur un portail régional ?

Tous ces questionnements, que nous leur ayons ou non apporté une réponse définitive, nous ont permis de cibler nos besoins et nos envies sachant que nous avons sans cesse gardé à l'esprit que nous étions pionniers dans la création d'un Gallica régional, c'est pourquoi nous avons considéré que toutes nos errances à défaut d'être justes, étaient utiles à la genèse de ce projet.

A. DÉFINITIONS :

Nous avons donc décidé dans un premier temps d'assumer tous nos questionnements et de les mettre en corrélation avec des références et des points de vue de professionnels. De là nous avons poursuivi notre cheminement jusqu'à l'établissement d'une définition d'un fonds plus spécifiquement « Limousin ».

1. QU'EST-CE QU'UN FONDS RÉGIONAL ?

Comme évoqué précédemment, lorsqu'il s'agit de s'interroger sur l'aspect régional d'un fonds, de nombreuses questions affluent :

- Qu'est-ce qu'un auteur régional ?
- Un document est-il considéré comme appartenant au patrimoine régional :
 - Parce que son sujet traite de la région ?
 - Parce que l'histoire ou une partie de l'histoire se déroule dans la région ?
 - Parce que son auteur est originaire de la région ?
- À partir de quel moment un auteur est-il considéré comme régional ?
 - Être né dans la région suffit-il ?
 - Combien de temps doit-il avoir vécu dans la région ?
 - Doit-il toujours y vivre ?
- Est-ce au contraire une contrainte purement géographique ?
- Doit-on tenir compte des éditeurs régionaux ?
- Les éditeurs implantés en région mais publiant sur d'autres thèmes doivent-ils être considérés comme régionaux ?

Ce questionnement préalable revêt toute son importance pour nos sélections futures. En effet, des critères trop restrictifs auront pour effet une sélection drastique des documents, quant à l'inverse une trop faible sélection engendrera un flux massif d'informations et de liens, alors même que nous n'avons pas vocation dans ce projet à l'exhaustivité des ressources.

Toutes ces interrogations et bien d'autres encore, nous nous les sommes posées, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous appuyer tout d'abord sur des définitions existantes. Ainsi nous avons cherché des ouvrages et des articles pour nous aider dans la compréhension et l'élaboration de cette définition. Cependant nous nous sommes vite aperçus qu'en dehors de quelques rares articles, il n'existait pas d'études approfondies sur le sujet. Pourtant, un fonds régional présente deux caractéristiques particulières et notamment, comme l'énonce François Hauchecorne, l'une d'elle « *est la spécificité de chaque fonds particulier existant concrètement dans chaque bibliothèque avec des contours et des contenus qui diffèrent, l'autre vient de ce que presque tout ce qui peut être dit sur la façon de constituer ou traiter le fonds local peut également l'être de quelque autre fonds sous l'un de ses aspects.* »

Compte tenu de sa connaissance du sujet, nous avons décidé de nous appuyer dans un premier temps sur la définition donnée par François Hauchecorne, conservateur et créateur du groupe Centre de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) en 1975, groupe dont il sera président durant 2 mandats.

Selon lui, la seule définition générale d'identification d'un fonds régional est celle définie par les **limites géographiques** de la dite région. Cependant ce critère à priori simple se révèle souvent plus complexe qu'il n'y paraît, l'histoire ayant souvent eu un impact sur les frontières régionales. De plus, selon lui, ce critère fait « *recouper par le fonds local tous les autres fonds, car il comprend, aussi bien des livres et publications actuelles que des manuscrits et des livres anciens, des ouvrages rares et des ouvrages de grande diffusion, des périodiques, des cartes et plans, des documents iconographiques allant des gravures artistiques aux photos documentaires, et tous les autres médias, disques, diapositives, films, cassettes et même vidéo-cassettes : quel que soit son support, tout document peut se trouver pris, par son sujet, par son auteur, par son lieu d'édition ou d'impression dans le fonds local ou régional. Il ne faut certainement pas chercher ailleurs l'imprécision et la diversité qui affectent ces fonds d'une bibliothèque à l'autre, voire au sein d'une même bibliothèque, surtout si l'on tient compte en outre des situations héritées du passé.* ».

Toutefois il précise que dès lors que cet aspect de limites géographiques est réglé, toutes les autres questions que nous avons évoquées restent d'actualité. Il considère ainsi que le critère le plus immédiat est alors le **sujet** qui bien que pouvant parfois porter à caution, selon qu'il soit partiellement ou totalement au cœur du document, reste un passage obligé d'un fonds régional puisque traitant des réalités locales et régionales, de la vie des habitants ou des traditions par exemple. Les documents dont le sujet est considéré comme régional ont souvent vocation à jouer un rôle de passeur d'histoire et de témoin du passé même s'ils sont bien souvent romancés et que l'Histoire y est parfois librement interprétée. Ces collections possèdent un aspect documentaire pour les chercheurs et historiens du futur pour peu qu'ils puissent les recouper avec des informations purement historiques et institutionnelles.

Il rajoute à ce critère **l'auteur né dans la région** comme élément de choix avec les mêmes interrogations que nous sur les limites de cette sélection, se demandant ainsi si cela reste un critère cohérent quand son œuvre n'a rien à voir avec la région. À de rares exceptions près, et bien qu'une majorité de bibliothèques semble le faire, nous avons pris le parti de modérer ce critère. En revanche, comme pour F. Hauchecorne, il est pour nous évident « *que celui, d'où qu'il soit, qui a participé à la vie régionale a sa place toute désignée dans le fonds local* » ou régional.

D'autres critères, tel celui **d'édition ou d'impression** dans la région peuvent également être intégrés cependant la difficulté est surtout de choisir jusqu'à quelle date il est possible de réellement se baser sur ce critère, 1810 est une date récurrente puisque c'est à partir de là que l'on arrête de parler de fonds ancien et que l'obligation est faite aux éditeurs d'envoyer plusieurs exemplaires de leur production au dépôt légal ; mais dans ce cas la date de 1943 est tout autant justifiée puisqu'elle est celle de la création du dépôt légal imprimeur. Quelle que soit la date choisie, le problème majeur

est surtout qu'il n'est jamais certain d'avoir accès à toute la production car nombre d'imprimeurs ou d'éditeurs non professionnels n'ont pas saisi les enjeux du dépôt légal et omettent souvent d'y verser leur production. Cependant comme le souligne F. Hauchecorne, « *ces publications apparaissent souvent d'un intérêt très mineur, la tentation est grande de les négliger. C'est pourtant à ce niveau que se saisit la vie locale.* »

2. LES CONTOURS D'UN FONDS LIMOUSIN :

S'il faut à présent donner une définition générale de ce qu'est un fonds Limousin, nous commencerons par situer historiquement notre sujet puisque de son histoire dépendent ses contours géographiques.

« L'histoire du Limousin n'est pas faite d'événements mais plutôt de longues évolutions. En effet, la région n'a jamais été au centre des intérêts des grandes puissances depuis l'Empire romain jusqu'aux rois de France. Cependant, des villes, des sites et des hommes du Limousin connurent une renommée historique considérable. » ([Wikipédia](#))

Ainsi à l'époque de Jules César, la région était peuplée par la tribu des Lémovices (à l'origine des noms Limousin et Limoges) et la romanisation du territoire a entraîné le déplacement de quelques villes dont la capitale qui fut transférée à Augustoritum, la future Limoges. De nombreuses villes ou sites actuels de la région Limousin datent de cette époque comme par exemple Brive-la-Gaillarde, Chassenon, Solignac ou encore Flavignac qui ont gardé des marques du passé tant en terme de toponymie, qu'en terme de vestiges archéologiques révélés au fil des années.

Avec les premières invasions germaniques du III^e siècle la région fut évangélisée notamment par saint Martial pour Limoges et par saint Martin pour la cité de Brive. Après avoir été sous le contrôle des Wisigoths, le Limousin est récupéré par les rois francs au VII^e siècle. Du IX^e au XI^e siècle, le Limousin connaît la création de nombreuses abbayes, la division en Seigneuries qui ont laissé des châteaux dont certaines ruines sont encore visibles telles celles de Ventadour où de Comborn. Au XII^e siècle, le Limousin passe brièvement sous la domination des anglais. La région Limousine est officiellement créée en 1972.

Cette histoire mouvementée a modifié les limites géographiques du territoire Limousin, incluant en son sein, le Confolentais et le Notronnais. Pour notre projet, nous avons fait le choix de nous en tenir aux **limites administratives actuelles** à savoir : La Haute-Vienne, La Creuse et la Corrèze.

Nous considérerons également, à quelques exceptions près que les auteurs seront assimilés comme Limousins quand ils auront un ancrage suffisamment fort à la région soit de par leur naissance, soit parce qu'ils ont vécu de manière significative en Limousin, soit de par leur œuvre.

Avant de définir un périmètre sémantique limousin d'interrogation de Gallica, nous avons pris le parti de dresser un état des lieux de la numérisation en Limousin de manière générale. En effet nous gardons à l'esprit que la valorisation du patrimoine régional si elle doit passer par un portail régional, doit avant tout permettre d'identifier et de localiser les ressources pour ensuite les rendre accessibles aux publics (dans les limites du respect des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle). Un portail régional est un excellent moyen de communication de ces ressources. C'est la raison pour laquelle nous avons également initié un repérage des fonds limousins existants dans d'autres régions que le Limousin lui-même.

B. ÉTAT DES LIEUX EN LIMOUSIN :

En ce qui concerne la numérisation en Limousin peu de choses ont été faites pour le moment et la région a pris du retard par rapport à Gallica. Toutefois ce retard est dû aux fonds anciens qui n'étaient pas catalogués, et à ce jour tous les fonds ne le sont pas encore. Cependant en Limousin des documents ont déjà été numérisés mais n'apparaissent pas sur Gallica. Ce retard est en passe d'être rattrapé grâce à la ville de Limoges qui a acquis du matériel de numérisation et qui le met à disposition des bibliothèques limousines afin de contribuer au développement de la numérisation régionale, ce matériel sera installé à la Bfm. Cette région, de par sa riche histoire, regorge de documents historiques rares, précieux ou tout simplement destinés à répondre à la curiosité des gens. On peut se demander quels sont ces documents ? Où sont-ils conservés ? Et pourquoi ne sont-ils pas disponibles ?

1. LES FONDS DISPONIBLES EN LIMOUSIN :

Les pionniers de la numérisation en Limousin sont les archives et notamment les archives départementales de la Corrèze. Les archives sont certainement les sources les plus riches car c'est « *l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.* » (Source : archives-hautevienne.com⁵). On distingue trois sortes d'archives :

- Les **archives départementales** : qui recueillent les archives publiques produites dans le cadre du département (archives de notaires ou encore certaines archives privées qui présentent un intérêt pour l'histoire). Elles assurent la conservation des documents, leur communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique.
- Les **archives privées** : sont produites par une personne de droit privé : un individu, une famille, une entreprise privée, une association, ... Elles revêtent souvent un grand intérêt car elles offrent des points de vue différents relatifs à la plus grande variété des sujets abordés.
- Les **archives publiques** : sont produites par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics... Elles constituent la majorité des archives conservées par les archives départementales.

En Limousin on peut donc trouver plusieurs documents numérisés, accessibles en ligne mais pas encore disponibles sur Gallica. On retrouve donc des documents sur :

- **Les archives numérisées de la Creuse** : les documents sont consultables uniquement en salle de lecture du Cercle Généalogique Historique et Héraldique Marche et Limousin (CGHHML - 54 rue Pierre et Marie Curie - 87000 Limoges).
- **Les archives de Corrèze**⁶ (aussi gérées par le Cercle Généalogique Historique et Héraldique Marche et Limousin) permettent principalement de consulter des documents iconographiques, des registres paroissiaux et des registres d'état civil (jusqu'à 1902), des tables de successions, listes de recensement de population et des tables alphabétiques de recrutement militaire (1865-1936). Sont aussi consultables les listes nominatives de recensement de population de toutes les communes du département (1906-1931). Enfin on peut consulter le cadastre ancien (1808-1849) de toutes les communes de la Corrèze (sauf pour la commune de Brive-la-Gaillarde pour laquelle il faut consulter le [site](http://archives.brive.fr/)⁷)

5. http://www.archives-hautevienne.com/notions_archivistique/rubrique_detail.php4

6. <http://www.archives.cg19.fr/recherche/archiveenligne/>

7. <http://archives.brive.fr/>

- **Les archives départementales de la Haute-Vienne**⁸. L'objectif principal de ce site est de fournir des informations sur le contenu des archives départementales. En revanche pour l'instant il n'est pas prévu de permettre la consultation en ligne d'une grande masse de documents. Sont actuellement consultables en ligne des registres, des inventaires et des états civils ainsi que le **cadastre napoléonien**⁹ d'un grand nombre de communes de Haute-Vienne.

À une plus petite échelle on trouve en Limousin d'autres sources numériques :

La Bfm de Limoges (Bibliothèque Francophone Multimédia) a mis en ligne depuis 2009 une **bibliothèque numérique**¹⁰, en accord avec son engagement dans un programme de numérisation. La Bfm est en effet soucieuse de diffuser plus largement le patrimoine écrit. On peut donc, pour le moment, consulter en ligne certains documents :

- **Graduel de Fontevrault**¹¹ qui est certainement la pièce la plus précieuse de la bibliothèque. Ce manuscrit date du XIII^e siècle et contient des chants de messe à l'intention des moines et des chanoines. Le Graduel est remarquable de par son iconographie riche et originale, de même que par son contenu musical.
- **Portraits Limousins**¹² : Depuis le XIX^e siècle, les conservateurs de la bibliothèque municipale de Limoges ont constitué une collection d'estampes représentant les grandes personnalités Limousines des siècles passés. Cette collection est désormais numérisée et consultable en ligne.
- **Le populaire du Centre** : c'est le plus ancien quotidien vivant du Limousin. Son avantage c'est qu'il concerne la Haute-Vienne, la Creuse et la Corrèze, c'est une source importante pour l'histoire de la région. La Bfm a entrepris de numériser ce patrimoine pour des raisons de conservation mais aussi dans un souci de valorisation. Contrairement au Graduel et aux Portraits Limousins son accès se fait uniquement via un poste informatique au pôle Limousin de la Bfm, pour une question de droit, car sont disponibles uniquement les années 1939-1947.

Comme autre source numérique on trouve aussi le **SCD** (Service Commun de la Documentation) de l'Université de Limoges. Le SCD, comme tous les autres centres de documentation, souhaite offrir un accès plus large à ses collections patrimoniales. C'est pour cela qu'il s'est lancé dans un programme de numérisation. On peut ainsi découvrir :

- **Le fonds Jeanjean**¹³ : c'est une collection remarquable et originale de 640 cartes postales qui datent majoritairement de 1914-1918 et qui renferment un riche aperçu de la vie à cette époque.
- **Herbiers**¹⁴ : Le SCD conserve deux herbiers du XIX^e siècle, l'un de l'époque napoléonienne constitué de plantes collectées au fil des campagnes militaires et sur les champs de bataille, l'autre représentant l'ensemble de la flore française de ce siècle.
- **Fonds du séminaire**¹⁵ : Ce fonds, qui n'est pas encore numérisé, a été déposé à la suite de la fermeture du Grand Séminaire de Limoges, et comprend cinq ensembles :

8. <http://www.archives-hautevienne.com/accueil/index.php4>

9. <http://www.archives-hautevienne.com/deepzoom/index.php4>

10. http://www.bm-limoges.fr/collections_numeriques.html?PHPSESSID=yppfantyz%20

11. <http://www.bm-limoges.fr/documents/graduel/fonds.html?PHPSESSID=yppfantyz>

12. http://217.167.158.69/portraits/_app/index.php

13. <http://epublications.unilim.fr/jeanjean/>

14. <http://www.scd.unilim.fr/fonds-precieux/herbiers.html>

15. <http://www.scd.unilim.fr/fonds-precieux/fonds-du-seminaire.html>

- Le Fonds ancien, composé des ouvrages antérieurs à 1800 (environ 2200 ouvrages).
- Le Fonds Guimbaud (plus de 4000 ouvrages, anciens et modernes).
- Le Fonds Limousin (environ 2100 ouvrages allant du XVI^e s. à 1960).
- Les périodiques (plus de 350 titres inventoriés dans le SUDOC-PS).
- Le Fonds dit général (du XIX^e -XX^e s., soit quelques 17 500 ouvrages).

Pour finir sur la région Limousin, sont numérisés ou en cours de numérisation :

- L'inventaire de la préfecture de région (Limoges, Haute-Vienne) : concerne l'architecture, programme décoratif, objets mobiliers – numérisé.
- L'inventaire du patrimoine du canton de La Souterraine (Creuse) : 269 dossiers d'architecture et 326 dossiers d'objets mobiliers concernant 10 communes – numérisé.
- L'inventaire du patrimoine des cantons de Crocq, La Courtine, Gentioux-Pigerolles et Royère-de-Vassivière (Creuse) : 1645 dossiers – programmé.
- L'inventaire du patrimoine du canton de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) – abandonné.

Comme nous l'avons précédemment signalé, à terme le but est de promouvoir le patrimoine numérisé limousin par l'entremise d'un portail régional. La recherche d'une certaine exhaustivité et d'une grande diversité étant requise pour obtenir un espace vivant et représentatif des fonds à caractère limousin, il nous a semblé pertinent d'initier un repérage de documents limousins conservés dans d'autres régions.

2. LES FONDS LIMOUSIN D'AILLEURS :

En effet des documents considérés comme Limousin peuvent être conservés dans d'autres régions ou encore être mis en ligne sur des sites, autre que les catalogues de Gallica et les sites régionaux Limousin.

- Ainsi on peut retrouver des documents Limousin numérisés sur le site du [Patrimoine numérique](#)¹⁶ on y remarque des ressources, provenant du service de l'inventaire général du patrimoine de la région Limousin, des archives départementales de la Corrèze, des archives municipales de Brive-la-Gaillarde, du musée municipal de l'Évêché, du musée de l'Émail de Limoges et enfin des archives départementales de la Haute-Vienne. Les principaux documents numérisés sont des cadastres, des inventaires d'objets, des fonds photographiques, des affiches, des cartes postales, des enluminures, des plans ...

A titre d'exemple, toujours sur le site du Patrimoine numérique, on identifie un [fonds photographique](#)¹⁷ du Service régional de l'archéologie de la région Limousin, géré par la DRAC.

- Sur le site du CCFr (Catalogue Collectif de France) on peut aussi retrouver des références relatives aux [manuscrits](#) de la bibliothèque municipale de Bellac.

16. [http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/resultats.html?q=\(\(fspacecov:fr74\)OR\(fspacecov:frd87\)OR\(fspacecov:87*\)OR\(fspacecov:frd19\)OR\(fspacecov:19*\)OR\(fspacecov:frd23\)OR\(fspacecov:23*\)\)&base=dcollection&from1=rechgeo](http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/resultats.html?q=((fspacecov:fr74)OR(fspacecov:frd87)OR(fspacecov:87*)OR(fspacecov:frd19)OR(fspacecov:19*)OR(fspacecov:frd23)OR(fspacecov:23*))&base=dcollection&from1=rechgeo)

17. http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/document.html?base=dcollection&id=FR-DC-RR74_001&hppage=10&totaldocs=12&pagename=resultats-in.html&querybase=institution&from1=browsing_insti.xml&val1=browsing_finstitutiontype.archeo

La région limousine disposant d'un important patrimoine en terme de documents rares et précieux, elle a tout intérêt à donner un large accès à cette richesse documentaire et patrimoniale par l'intermédiaire d'un portail régional. C'est pourquoi il est important de réfléchir à des moyens pour pouvoir récolter ces ressources existantes afin, ensuite, de les valoriser. Un de ces moyen, dans le cadre de la récupération de données issues de Gallica, est de définir un ensemble de mots-clés pour effectuer les recherches de documents en lien avec le Limousin. C'est pourquoi définir un fonds régional et plus spécifiquement un fonds limousin revêtait une telle importance, en effet selon l'étendu de notre « périmètre » limousin, le nombre de nos mots-clés peut évoluer et s'enrichir.

III. MISE EN APPLICATION :

L'aspect pratique du projet prend ici toute son ampleur, il a fallu dégager des critères de recherches pour cibler les documents visés, pour ensuite imaginer comment ils prendront place dans un portail.

A. CRITÈRES DE RECHERCHE :

En nous appuyant sur nos différentes recherches et sur nos discussions avec divers interlocuteurs nous avons sélectionné plusieurs mots-clés et pris le parti de les ajuster en fonction des types de documents présents sur Gallica : livres, cartes, paroles et musiques, partitions, images, manuscrits, presses et revues. En effet selon le support du document il a parfois été nécessaire d'élargir ou au contraire de limiter le nombre de mots-clés pour constituer un fonds cohérent bien que non exhaustif.

Ainsi Pascal Texier, fort de son expertise dans les domaines de l'histoire, l'histoire de l'art et l'archéologie nous a orienté vers les chefs lieux de départements et d'arrondissements nous permettant ainsi d'amorcer une liste de critères de recherches, en plus de celle initiée avec les noms des trois départements.

	Chefs-lieu de départements	Chefs-lieu d'arrondissements
Haute-Vienne	Limoges	Bellac – Rochechouart
Creuse	Guéret	Aubusson
Corrèze	Tulle	Brive-la-Gaillarde – Ussel

En ce qui concerne la littérature Étienne Rouziès, conservateur du Pôle Limousin, nous a donné une liste des auteurs du Limousin sur laquelle la Bfm de Limoges s'appuie.

Enfin, nous avons sélectionné de manière générale, quelques villes incontournables de par leur histoire ou leur patrimoine (Exemples : Crozant, Saint-Junien...), ensuite, chacun, en fonction des supports à traiter, a pu rajouter les noms les plus significatifs dans son domaine.

Enfin, pour compléter nos critères, nous ajoutons « Limous* » qui, dans Gallica, englobera l'ensemble des documents portant cette troncature.

Concernant les *images* et les *cartes* (critères de recherches proposés dans Gallica), nous nous sommes basés, dans un premier temps, sur les noms de lieux évoqués précédemment. En effet, s'arrêter aux chefs-lieux permet à la fois d'aborder une large partie de la région mais aussi de séparer plus clairement le travail à effectuer. Nous nous doutions que nos recherches dans Gallica, bien qu'orientées, allait nous conduire à d'autres critères, que nous avons pris le temps d'étudier pour les considérer comme important ou non. Ces critères serviront aussi à la recherche des manuscrits et livres qui eux aussi, révéleront des lieux importants : c'est pourquoi un tableau final de l'ensemble des critères de recherches concernant les images, cartes, livres et manuscrits sera établi pour plus de clarté.

* Images

En **Corrèze**, des villes comme Beaulieu-sur-Dordogne (célèbre pour son église), Lapleau (le Président de la République, Mr Poincaré, y a effectué une visite en 1913), Ussel, Uzerche et Tulle ont donc du être ajoutées aux critères de recherches puisque certains résultats ne s'orientaient qu'autour de ces villes, monuments ou événements politiques célèbres.

Deux résultats établissaient clairement la ville de Bourgueuf en **Creuse**, pour son château et son bois, nous avons décidé de créer un autre critère de recherche pour cette ville. En revanche, nous attendions des résultats de Crozant, célèbre pour ses ruines et son point stratégique sur la route du

chemin de Compostelle, mais aucun résultat concernant les images n'a été trouvé.

En **Haute-Vienne**, nous ajoutons la ville de Saint-Jean-de-Ligoure pour son château de Chalusset (auquel nous décidons de créer un critère ainsi qu'à son autre orthographe « Chalucet »), dont on obtient une dizaine de résultats. Par contre, Bellac et Rochechouart n'ont rien donné.

* Cartes

Concernant la **Haute-Vienne**, nous ajoutons Le Dorat aux critères concernant la **Haute-Vienne**, même si, là encore, les villes de Bellac, Saint-Junien, Rochechouart ne donnent aucun résultat. Nous ajoutons aussi Evaux-les-Bains, en **Creuse**, célèbre pour ses thermes.

Concernant les *livres* et les *manuscrits* : nous avons constaté une différence importante quant aux nombres de résultats. En effet très peu de manuscrits sont disponibles, pour ne pas dire aucun en ce qui concerne la Creuse. Nous avons aussi dû rajouter de nombreux critères de recherches afin que nos résultats soient mieux regroupés. Face au nombreux résultats nous avons décidé d'effectuer nos recherches dans les notices.

Au final nous avons 63 manuscrits, 573 livres concernant la **Creuse**, la **Corrèze** ainsi que la **Haute-Vienne**. Que ce soient les livres comme les manuscrits, tous les thèmes sont abordés, de l'Histoire à la vie pratique, en passant par les manuels ou les récits. Concernant les documents iconographiques nous avons 89 images et 115 cartes tous départements confondus. Les paroles, musiques et partitions regroupent quant à elles, 98 documents.

L'ensemble des critères de recherches-concernant les livres, manuscrits, cartes et images :

Limous*	Haute-Vienne	Creuse	Corrèze
	Limoges	Gueret	Tulle
	Rochechouart	Aubusson	Brive-la-Gaillarde
	Bellac	Bourganeuf	Ussel
	Le Dorat	Crozant	Lapleau
	Chateauponsac		Uzerche
	Saint-Jean-de-Ligoure		Turenne
	Chalusset/Chalucet		Gimel les Cascades
	Saint-Junien		Beaulieu-sur-Dordogne
	Beaulieu/Peyrat-le-Château		
	Saint-Yrieix-la-Perche		

Afin d'uniformiser au maximum les critères, nous avons appliqué les mêmes lieux à la presse et aux revues en effectuant cependant la recherche uniquement dans le titre et le sujet afin de limiter le nombre de documents. Seuls les 3 départements (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze) ont fait l'objet d'une recherche dans la notice, afin d'être certain de ne pas passer à côté de documents primordiaux. Malgré cette sélection nous atteignons tout de même 874 documents répartis en 24 titres.

Pour la recherche des **auteurs Limousins** dans Gallica, le travail s'est fait sur la base de la liste fournie par Étienne Rouziès, complétée par l'ouvrage de Laurent Bourdelas, « Du pays et de l'exil : un abécédaire de la littérature du Limousin ». Partant de cette liste, nous n'avons retenu que les auteurs dont l'œuvre était pleinement consultable dans Gallica. parce que libre de droits. Ce qui nous a donné à ce jour, 70 ans après la mort de l'auteur, la date limite de 1941.

Quatre cas de figures se sont présentés à nous lors de nos recherches par auteur et nous avons chaque fois que cela était possible affiné par une recherche «Limousin» dans le texte, la plus fructueuse selon nous. La recherche par villes ou départements donnant de moins bons résultats.

Ainsi, la recherche avancée a donné soit :

- *Peu de résultats* : nous les avons donc tous pris en compte.
- *Un nombre important de textes sans lien avec le Limousin* : notre recherche s'est concentrée sur les ouvrages pour lesquels l'auteur est l'unique responsable du texte, éliminant ainsi les citations comme contributeur. Il a parfois fallu privilégier certains documents du type « œuvres complètes » afin de limiter le poids d'une présence qui nous paraissait discutable.
- *Un résultat global important au sein duquel le Limousin est parfois cité* : ces entrées sont alors privilégiées et le lieu cité est signalé dans les commentaires. Cette liste des œuvres «Limousines» de l'auteur est éventuellement complétée par d'autres textes qui nous ont paru significatifs du travail de l'écrivain.
- *Un nombre important de résultats typiquement Limousins* : seuls ces textes ont alors été pris en compte car ils nous paraissaient parfaitement représentatifs de l'auteur.

Il est à noter que pour les auteurs anciens, s'il n'y a pas de difficulté à repérer les documents dans Gallica à partir de leur nom, il est parfois difficile d'établir la véritable paternité des œuvres, en effet il s'agit souvent d'extraits ou de la recopie d'un texte original. Par ailleurs les auteurs Occitans n'apparaissent qu'à partir du XVIII^e siècle dans les textes.

Il nous a donc semblé pertinent de réfléchir à une exploitation de ces données à travers un portail régional spécifique ou par le biais d'une bibliothèque numérique Limousine à part entière.

B. VERS UNE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE LIMOUSINE :

Avoir rassemblé et identifié tous ces documents par leur lien ARK n'est évidemment pas une fin en soi puisqu'ils sont destinés à un usage public avec mise en valeur des ressources régionales Limousin, ces dernières pouvant être situées en Limousin ou dans d'autres régions de France, qu'elles soient issues de Gallica ou d'autres catalogues numériques.

C'est pourquoi, nous avons consulté divers sites de bibliothèques (numériques ou non) ainsi que d'institutions ou même de blogs afin de nous imprégner des mises en pages existantes, de repérer les différents modes de recherches, mais également pour recueillir les impressions d'utilisateurs quant à l'aspect pratique des services proposés au travers de leurs éventuels commentaires et ce afin d'identifier leurs attentes et leurs besoins.

De très nombreux sites proposent des ergonomies agréables, des plateformes conviviales et de très bonnes initiatives existent pour mettre en valeur les documents. La difficulté réside dans le fait que peu de sites parviennent à réunir toutes ses caractéristiques.

Nous avons donc réfléchi à ce que pourrait être un bon **portail régional** incluant une **bibliothèque numérique** elle aussi régionale. Nous avons tout d'abord défini que le portail régional que nous aimerions utiliser devrait d'être exclusivement culturel, de manière à limiter la

quantité d'informations contenues et ce afin que les utilisateurs puissent naviguer aisément dans les différentes rubriques et réellement trouver l'information qu'ils recherchent.

Nous avons ainsi tenté de prendre en compte un maximum de critères sachant qu'il nous est parfois difficile de savoir s'ils sont réalisables ou simplement compatibles entre eux. En effet, des compétences informatiques poussées sont nécessaires et des études de faisabilité doivent être menées et s'appuyer sur des concertations entre les différents acteurs du projet : concepteurs, responsables techniques, utilisateurs de différents niveaux (des adolescents aux chercheurs), chacun devant idéalement avoir un outil adapté à ses besoins propres. C'est pourquoi nous avons envisagé différentes configurations possibles, en terme de contenus et de services tant pour un portail régional que pour une bibliothèque numérique. menées et s'appuyer sur des concertations entre les différents acteurs du projet : concepteurs, responsables techniques, utilisateurs de différents niveaux (des adolescents au chercheurs), chacun devant idéalement avoir un outil adapté à ses besoins propres. C'est pourquoi nous avons envisagé différentes configurations possibles, en terme de contenus et de services tant pour un portail régional que pour une bibliothèque numérique.

• **Considérations générales sur le portail régional**

Quel que soit notre choix il faudra prévoir un **site évolutif** afin de répondre aux besoins de chaque service. Il faudra notamment, pour une exploitation optimale de la bibliothèque numérique le rendre compatible avec différents protocoles d'échanges, notamment la Z-3950 (qui permet de rechercher un ouvrage dans le catalogue d'une bibliothèque extérieure, et de l'insérer directement dans le notre sans avoir à effectuer un nouveau travail de catalogage), mais aussi avec les protocoles d'archives ouvertes qui seront par la suite utilisés par la BnF et la Bfm pour la mise à jour des informations.

Avant de valider le site , il conviendra de prendre en compte de manière plus précise les **besoins des différents publics** (le niveau de recherche variant selon le statut de l'utilisateur : du collégien au chercheur en passant par le simple curieux). De même, une fois le site mis en place, une **période de test** sera nécessaire afin de déceler les imperfections, les incohérences et les problèmes techniques inhérents à tout nouveau projet ; pour cela, un panel d'utilisateurs pourra donner son ressenti et son analyse quant aux services proposés.

Pour que le portail régional culturel soit attractif et vivant, il faudra prévoir dès la page d'accueil l'affichage d'événements culturels sans cesse réactualisés, mais également mettre en avant les initiatives visant à valoriser la culture limousine : on peut imaginer la promotion d'un artiste ou d'une exposition bien sûr, mais aussi la mise en avant de la langue occitane, ... Il faut penser à des services ludo-éducatifs pour les enfants (puzzles sur la base de cartes postales régionales comme le propose la BM de Toulouse par exemple, comptines typiquement régionales, parcours découverte à pied ou à vélo...). Le portail devra également mettre en valeur au travers de liens, d'autres sites de la région, en lien avec la culture : CRL, DRAC, opéra, théâtres, bibliothèques, musées, archives, Géoculture... Il devra également valoriser l'internaute venu le visiter, en lui proposant des services additionnels du type espace abonné, dans lequel il pourrait conserver l'historique de ses recherches, sauvegarder les articles sélectionnés, imprimer son article, le réutiliser pour son propre compte (avec rappel du respect des droits), le partager sur des réseaux sociaux ou de veille, mais aussi d'avoir des informations adaptées à son profil. Le site devra comporter un accès visible et compréhensible par tous à la bibliothèque numérique.

- **Bibliothèque numérique**

Cette dernière devra nécessairement comporter **plusieurs points d'entrée** pour trouver les documents qui la composeront :

- La recherche classique : le portail doit intégrer un système de recherche complet et compréhensible par tous, à l'image de celui de Gallica. Nous pouvons également proposer un système d'aide à la recherche s'appuyant sur la saisie semi-automatique proposée par la bibliothèque numérique, très appréciable quand on ignore par exemple, l'orthographe exacte d'un nom propre. L'idéal étant l'interrogation en langage naturel comme le propose les moteurs de recherche de type Google ou Yahoo.

Et ▼	Titre ▼
Et ▼	Texte ▼
Et ▼	Table des matières / légendes ▼
Et ▼	Notice ▼
Et ▼	Auteur /Contributeur ▼

Fig.1 : Recherche avancée sur Gallica, combinant les opérateurs booléens et recherche dans un élément du document

RECHERCHE

zi

- zi
- zierikzee
- ziers
- ziggurat
- zill
- zimbabwe
- zimmermann
- zion
- zizhi

Fig. 2 : Recherche semi-automatique sur le site de la bibliothèque numérique mondiale

- La recherche par thèmes prédéfinis (sujets, repères chronologiques, auteurs...) ou par type de documents (partitions, manuscrits ...) : cela permet à l'utilisateur de cibler sa recherche en fonction du type de résultats qu'il souhaite obtenir.

tous	Recherche thématique
carte et plan	Arts et spectacles
cédérom	Droit et administration publique
disque	Economie, entreprise, métiers
image	Environnement, agriculture, animaux et plantes
livre	Géographie et tourisme
manuscrit	Humour
multisupport	Individu et société
partition	Langues et littérature
périodique	Matière et univers
vidéogramme	Médias
	Politique et histoire
	Religion, spiritualité, ésotérisme
	Santé, bien-être
	Sports et divertissements
	Techniques
	Vie pratique et loisirs

Fig. 3 : Recherche par type de document

Fig. 4 : Recherche thématique à la bibliothèque départementale de Saône et Loire

- Les résultats eux mêmes seront proposés sous forme de résumé ou de description accompagnés d'un lien renvoyant à la bibliothèque numérique source afin de consulter directement le document à l'aide d'un lien ark qui permet d'afficher directement le document sur Gallica.

Ce qu'il faut retenir c'est que tout doit être fait tant dans l'organisation du portail que dans celle de la bibliothèque numérique pour que l'utilisateur se sente chez lui.

CONCLUSION

Imaginer un Gallica Limousin et pour cela définir les contours sémantiques d'une région, identifier au sein de Gallica une méthode de reconnaissance des fonds qui pourraient y trouver place, puis collecter 2091 documents pour enfin concevoir abstraitement l'écrin qui pourrait les accueillir, telle fût notre tâche. Pour exposer ce travail il nous a fallu dans un premier temps présenter les éléments clés de ce processus en marche : Gallica, le réservoir des liens ARK et le PAPE qui a permis le repérage et la collecte de documents versés dans Gallica après numérisation.

Dans un deuxième temps une réflexion d'ordre sémantique a été menée aboutissant à dessiner les contours d'un fonds Limousin qu'il s' est agi de repérer.

Dans une troisième partie les critères de recherche applicables aux différents types de supports ont été exposés permettant d'établir les listes disponibles en annexes pour enfin imaginer ce Gallica Limousin, future bibliothèque numérique au sein du portail MADUViL.

La bibliothèque numérique Limousine, en plus de son grand intérêt pour les habitants de la région pourrait constituer un outil de travail d'une grande qualité. En effet, tous les domaines que nous avons abordés peuvent intéresser de nombreux professionnels, des historiens, des journalistes...La région n'est pas inintéressante comme beaucoup peuvent le penser de nos jours, sa faible attractivité , les préjugés dont elle est victime pourront être largement revus après la consultation de cette bibliothèque numérique qu'il s'agit bien évidemment de rendre la plus attrayante possible. Petits et grands seront satisfaits de voir ce qu'il s'est passé chez eux, ou bien à quoi cela ressemblait à une autre époque.

Nous croyons fortement au potentiel de cette bibliothèque, puisque la consultation en ligne est, aujourd'hui, incontournable. Modernisons l'image de cette région et montrons à tous, grâce aux possibilités des outils du XXI^e siècle la beauté de ses œuvres du passé, de ses collections d'exception, de son patrimoine enviable, pour que le Limousin soit enfin considéré à sa juste valeur. L'ère numérique sera l'instrument de la conservation et la valorisation du patrimoine Limousin.

SOURCES

- _ <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-01-0025-002>
- _ <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0014-002>
- _ <http://www.Limousin.culture.gouv.fr/spip.php?article194>
- _ <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/index.htm>
- _ <http://ustl1.univ-lille1.fr/culture/agenda/04/patrimoine/txt/42yvon.pdf>
- _ <http://www.livre-poitoucharentes.org/section-bibliotheque/patrimoine-ecrit/pape/pape.html>
- _ http://www.BnF.fr/fr/professionnels/journees_poles_associes/a.9e_journee_poles_associes.html
- _ <http://www.centrenationaldulivre.fr/?Patrimoine-ecrit-le-signalement>
- _ <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/index.htm>
- _ <http://www.Limousin.culture.gouv.fr/IMG/pdf/pape-2.pdf>
- _ <http://geo.culture-en-Limousin.fr/Le-projet-GeoCulture-Limousin>
- _ RIOUST, Laure. De l'érudit aux usagers. Public des fonds locaux et régionaux en bibliothèque municipale évolutions, pratiques et représentations / Laure Rioust ; sous la direction de Raphaële Mouren,... [S.l.] : [s.n.], 2008 [en ligne] Disponible sur : <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/rioust-dcb16.pdf>>
- _ Du pays et de l'exil : un abécédaire de la littérature du Limousin / Laurent Bourdelas
- _ <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-01-0025-002>
- _ Le Guichet du Savoir
- _ Constituer un fonds local : l'exemple de la bibliothèque municipale de Versailles / Marie-Agnès IBAR (en PDF) sur : <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/ibar.pdf>
- _ <http://www.livre-poitoucharentes.org/section-bibliotheque/actu-bib-patri/741-gallicaccfr.html>
- _ <http://www.ccfr.bnf.fr/portailccfr/servlet/LoginServlet>
- _ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Limousin>
- _ http://www.routard.com/guide/limousin/364/un_peu_d_histoire.htm

ANNEXES

* Liste des écrivains

* Les listes de liens ark par thèmes